



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Personnel

Question écrite n° 47315

### Texte de la question

M. Bruno Retailleau appelle l'attention de M. le secrétaire d'Etat à la santé et à la sécurité sociale sur les risques exceptionnels de contamination (HIV, hépatites...) en milieu hospitalier. En effet, récemment, au cours d'une opération chirurgicale lourde, un praticien, porteur du virus HIV, a accidentellement contaminé son patient alors même qu'il avait lui-même été contaminé, quelques années plus tôt, par le patient qu'il opérait. Cette situation triplement dramatique est marquée par la découverte de la séropositivité des personnes concernées (praticiens et patients) plusieurs années après ces accidents chirurgicaux. Il lui demande donc s'il entend, d'une part, prendre des mesures concrètes et rapides afin de préconiser un dépistage obligatoire des personnels soignants dès lors qu'ils pratiquent des opérations chirurgicales ou stomatologiques comportant une grande difficulté technique et, d'autre part, les moyens qu'il entend mettre en place pour inciter les chirurgiens séropositifs de s'abstenir de toute opération invasive (obstétrique, gynécologique, orthopédique ou intervention abdominale) et de déclarer systématiquement les accidents professionnels (blessures, piqûres...) qui leur arrivent dans leur travail quotidien.

### Données clés

**Auteur :** [M. Retailleau Bruno](#)

**Circonscription :** - NI

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 47315

**Rubrique :** Hopitaux et cliniques

**Ministère interrogé :** santé et sécurité sociale

**Ministère attributaire :** santé et sécurité sociale

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 20 janvier 1997, page 201